

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)

District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH
WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Discipline

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

Service civique

Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

Dossiers FAFA

Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1788



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 6 février 2024

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION DES COMPETITIONS	4
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	6
COMMISSION D'ARBITRAGE	6
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	9
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	10
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	10
COMMISSION DES TERRAINS	13
COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE	13
FLASH ACTU TECHNIQUE	15
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	17

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



Formation

Destinée aux acteurs associatifs

"LA COMPTABILITE ASSOCIATIVE "

Mardi 27 février : 9h30 - 17h30
7 Rue du Parc de Clagny, 78000 Versailles

https://docs.google.com/forms/d/1Fk1p0Lw7v6tAgj_gkaGp1yFQD_zmd0HJSrMWS895_aPT0Wv10c2gn1wvform

Participation à la formation : 100€ par jour/par participant

Déjeuner à la charge du participant

A moins de 8 participants, PSVA 78 se réserve le droit d'annuler la formation



AGENDA 2023 / 2024
FEVRIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25

- 11/02
Formation Initiale à l'Arbitrage - 4ème session
- 13/02
CFI U14-U19
- 14/02
Interdistricts U16G
- 16/02
Interdistricts U14F
- 21/02
Interdistricts U14G
- 24/02
Formation Dirigeants Football Animation



COUPE NATIONALE FUTSAL
16èmes de Finale

La rencontre des 16èmes de Finale du seul club Yvelinois encore en lice

LOUDEAC HERMINE FUTSAL CLUB (R 1 Ligue de Bretagne)

contre

LA CUATRO FUTSAL (R 3 Ligue de Paris-Ile de France)

se déroulera le samedi 17 février.

Challenge Esprit Sportif Jeune Digital

U15F, U18F, U14, U16, U18

La 1^{ère} phase des matches aller de JEUNES du foot à 11 est terminée.

La période des votes est ouverte du 22 janvier au 1^{er} février

votez

Le principe du CESJ-D

après son inscription, l'encadrant déclare son podium des 3 équipes qu'il a trouvées les plus fair-play...



oui, scanner ne coûte rien ! ;)

ou <http://applications.dyf78.fr/cves>



plus de 6000€ de dotations en bons d'achats



Le Challenge Esprit Sportif Jeune digital



Une réalisation originale du District des Yvelines de Football

Liste à ce jour des **Club engagés** dans le CESJ-Digital

- CHATOU A.S.
- RAMBOUILLET YVELINES F.C.
- VERSAILLES 78 F.C.
- BOIS D'ARCY A.S.
- ESSARTS LE ROI A.G.S.
- NEAUHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C.
- GUYANCOURT FOOTBALL E.S.
- JOUY EN JOSAS U.S.
- LE CHESNAY 78 F.C.
- TRIEL A.C.
- BAILLY NOISY STANDARD F.C.
- JUZIERS F.C.
- PLAISIROIS F.O.
- GUERVILLE ARNOUVILLE A.S.
- VILLIERS LE MAHIEU A.S.
- VOISINS F.C.
- HARDICOURT U.S.
- ELANCOURT O.S.C.
- MAISONS-LAFFITTE F. C.
- VINSKY FOOTBALL CLUB
- RACING CLUB CONFLANS
- POISSY FC
- BONNIERES FRENEUSE F.C.

Vous n'y êtes pas ! Inscrivez-vous et rejoignez le CESJ-D

N'oubliez pas de valider votre inscription par votre Club.

presse journal du DYF du 23 Janvier 2024

Création offerte par Compaq / 01.73.13.85.11



**COUPE GAMBARDELLA
CREDIT AGRICOLE
16^{èmes} de Finale**

**—
BRAVO !!!
au F.C. MANTOIS 78
et au
F.C. VERSAILLES 78**

qui se sont qualifiés pour les 8^{èmes} de Finale de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole en éliminant, le dimanche 4 février, respectivement,

le HAVRE A.C. (CN U 19) (1 / 0)
et l'U.S. IVRY (R2 U 18) (2 / 0)

Le tirage au sort des 8^{èmes} de Finale, qui se dérouleront les 24 et 25 février, aura lieu le jeudi 8 février.

A noter que les 2 seules équipes Franciliennes qualifiées pour les 8^{ème} de Finale



Formations des Dirigeants



**Samedi
24 Février
2024**

 **“Accompagner une équipe de Football U6 à U11”**

INSCRIPTIONS OUVERTES

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 05/02/24

Présents : MME RUPERT, MM. R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), L. JOUBERT (Vice Président), S. PILLEMONT (CDA), P. DUPIN (en visio), J.P LEDUC (Président)

Absent excusé :

L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

U14

D4-E DU 27/01/2024

27224508 MARLY LE ROI US 23 / PLAISIROIS FO 23

FORAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-D DU 04/02/2024

27165433 COIGNIERES FC 2

U18

D3-C DU 04/02/2024

27235903 CROISSY US 21

U14

D4-E DU 03/02/2024

27224514 MAUREPAS AS 22

FORAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D3-A DU 04/02/2024

25890020 HOUILLES AC 3

VETERANS

D5-D DU 04/02/2024

25897291 COIGNIERES FC 32

U18

D2-B DU 04/02/2024

25892440 VELIZY ASC 21

U16

D2-A DU 04/02/2024

25893068 ANDRESY FC 21

D3-B DU 04/02/2024

25893424 CONFLANS FC 22

D4-C DU 04/02/2024

27238714 MONTESSON US 23

FORAITS AVISES 2EME FORFAIT

FUTSAL

D1-U DU 03/02/2024

26923161 JOUARS PONTCHARTRAIN AFR 1

FORAITS AVISES 1ER FORFAIT

SENIORS

D5-D DU 04/02/2024

27165437 ESSARTS LE ROI AGS 2

MATCHES REMIS

A JOUER LE 07/03/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A

26923159 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / A.S. ANDRESY FUTSAL 1

A JOUER LE 31/03/2024

SENIORS

D4-A

25890281 MANTES U.S.C. 1 / LFCM 1

VETERANS

D4-A

25896718 BLARU A.S.I. 31 / BOUGAINVILLEES AFDOM 31

D4-C

25896990 PERRAY FOOT. ES 31 / TREMBLAY S/ MAULDRE 31

A JOUER LE 14/04/2024

VETERANS

D2-A

25895994 MEULAN/ASFG/JUZIERS 31 / ENT. MEZIERES SERBIE 31

D5-B

27187346 VESINET F.C. 31 / CARRIERES S/SEINE US 33

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

SEN D4-A DU 05/11/2023

25890227 POISSY FC 3 / BREVAL LONGNES FC 1

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain pour 2 **matches fermes** pour l'équipe 3 de POISSY FC évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

SEN D4-A DU 28/04/2024

25890310 POISSY FC 3 / MANTES USC 1

SEN D4-A DU 26/05/2024

25890337 POISSY FC 3 / VILLENES ORGEVAL 2

U16

CY DU 08/10/2023

27295810 ENT. EPONE MEZIERES 21 / HOUILLES AC 24

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour 1 **match ferme** pour l'équipe 21 de ENT. EPONE MEZIERES évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

D4-A DU 24/03/2024
27236773 ENT. EPONE MEZIERES 21 / JUZIERS FC 21

Pour connaître toutes les caractéristiques obligatoires du nouveau terrain à respecter ,veuillez vous référer au journal précédent (YF 1786).

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE B DU 15/01/2024
27330164 ETANG ST NOM 1 / ES GUYANCOURT 1
Match non joué en raison de la panne de 2 mats d'éclairage.
La Commission est en attente d'un rapport de l'arbitre concernant l'horaire de la panne et de ETANG ST NOM indiquant depuis combien de temps la panne est survenue.

DEMANDES

CDM

D1-A DU 11/02/2024
26923660 CROISSY US 5 / PLAISIR PORTUGAIS AS 5
Demande de CROISSY pour avancer ce match au 08/02/2024 à 20H15 car 3 matchs sont prévus à la même heure sur 2 terrains le dimanche 11/02.
En attente de l'accord écrit de PLAISIR PORTUGAIS.

D1-A DU 04/02/2024
26923655 PORT MARLY CS 5 / ACHERES BENFICA AP 5
La Commission demande à l'arbitre officiel un rapport complémentaire.

VETERANS

D4-A DU 10/03/2024
25896763 BOUGAINVILLERES AFDOM 31 / LFCM 31
Pris note de l'arrêté municipal de fermeture du terrain.
La Commission dit match reporté.

D5-C DU 04/02/2024
27185573 CROISSY US 33 / FONTENAY LE FL. 31
Demande de Fontenay pour jouer ce match le 11/02/2024 et propose l'inversion puisque les terrains de CROISSY sont pris.
En attente de l'accord écrit de CROISSY avant Vendredi 09/02 à 12H.

CY SENIORS F

POULE UNIQUE DU 10/02/2024
27862661 FC MANTOIS 78 / CARRIERES S/S
Courrier du MANTOIS nous informant que la Ligue a reporté un match à cette même date.
La Commission dit match de CY à jouer à une date ultérieure.

U18

D1-A DU 04/02/2024
26953620 LIMAY ALJ 21 / BAILLY NOISY SFC 21
Pris note du rapport de l'arbitre.

U16

D2-B DU 11/02/2024
25893148 MESNIL ST DENIS ASL 21 / CELLOIS CS 21
Accord des 2 clubs pour jouer le 10/03/2024.
La Commission donne son accord.

D2-A DU 11/02/2024
25893054 AS BUCHELOISE 1 / ST GERMAIN EN LAYE 1
Demande de BUCHELOISE pour jouer ce match le 10/03/2024.
En attente de l'accord écrit de ST GERMAIN avant Vendredi 09/02 à 12H.

D2-A DU 25/02/2024
25893064 HARDRICOURT US 1 / AS BUCHELOISE 1
Demande de BUCHELOISE pour jouer ce match le 31/03/2024 à 12H30.
En attente de l'accord écrit de HARDRICOURT US avant Vendredi 09/02 à 12H.

D4-C DU 25/02/2024
27238691 BEYNES FC 1 / CHATOU AS 2
Demande de BEYNES de reporter le match en raison d'un match de Coupe de la Ligue CDM.
Compte tenu du motif invoqué, la Commission ne peut accéder à votre demande.

D4-C DU 11/02/2024
27238689 MARLY LE ROI US 2 / VSCI 1
Accord des 2 clubs pour jouer ce match le Lundi 26/02 à 19H30.
Accord de la Commission.

D4-E DU 11/02/2024
27238998 ST ARNOULT FC 78 21 / VOISINS FC 22
Demande de ST ARNOULT pour que ce match soit reprogrammé au 10.03.24.
La Commission est en attente de l'accord écrit de VOISINS.

U14

D3-C DU 10/02/2024
26926666 ST ARNOULT FC 78 21 / RAMBOUILLET YVELINES 21
Accord des 2 clubs pour jouer ce match le 16/03/2024.
La Commission donne son accord.
Amende de 8€ aux 2 clubs Annexe 11 du RS du DYF (Courriers sans références de matchs).

D4-D DU 20/04/2024
25895586 LE CHESNAY 1 / MARLY LE ROI 2
Demande de LE CHESNAY pour avancer ce match au 16/03 à 14H.
En attente de l'accord écrit de MARLY LE ROI.

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE C DU 06/02/2024
27516917 RAMBOUILLET YV. 1 / VILLEPREUX FC 1
Demande des clubs pour jouer à une date ultérieure.
La Commission donne son accord.
Amende de 8€ aux 2 clubs Annexe 11 du RS (Courriers sans références de matchs).

POULE A DU 15/01/2024
27516851 PORCHEVILLE FC 1 / ROSNY S/SEINE CSM 1
Accord des 2 clubs pour jouer cette rencontre le 21/02 à 20h.
La Commission donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.
LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.
UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).
La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D5-C DU 28/01/2024
27164881 FCFF 2 / FOURQUEUX A.S. 1
Pris note du rapport de Fontenay Le Fleury.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

CDM

D1-A DU 04/02/2024
26923655 PORT MARLY C.S. 5 / ACHERES BENFICA A.P. 5
Pris note du rapport de l'arbitre officiel.
La Commission sanctionne l'équipe de PORT MARLY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U16

D4-E DU 28/01/2024
27239015 VOISINS F.C. 22 / MONTFORT / U.S.Y. 21
Pris note du rapport de MONTFORT.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D4-B DU 27/01/2024
25883448 TRIEL AC 21 / HOUILLES A.C. 25
Pris note du rapport de TRIEL.
La Commission sanctionne l'équipe de TRIEL d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D4-E DU 09/12/2023
27224485 MARLY LE ROI U.S. 23 / COIGNIERES F.C. 21
Après rappel et non réception des rapports demandés,
La Commission sanctionne les 2 équipes d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

CRITERIUM DU LUNDI

POUE A DU 29/01/2024
27330225 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 / RC ARGENTEUIL 1
Pris note du rapport de MAIOSN LAFFITTE.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDES DE RAPPORTS

U18

D3-C DU 28/01/2024
27235908 ETANG ST NOM ES 21 / VOISINS F.C. 22
RAPPEL : La Commission demande à ETANG ST NOM un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

U16

D2-B DU 28/01/2024
25893160 TRAPPES ES 22 / E. S. GUYANCOURT F. 21
RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-A DU 28/01/2024
25893252 BAILLY NOISY SFC 22 / LIMAY ALJ 22
Pris note du rapport de BAILLY NOISY.
La Commission demande à LIMAY un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D4-B DU 17/12/2023
27343115 CARRIERES GRESILLONS 22 / MESNIL LE ROI A.S. 21
Pris note du rapport de MESNIL LE ROI.
RAPPEL : La Commission demande à CARRIERES GRESILLONS un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

TIRAGE DES COUPES

EN CAS DE PROBLÈME DE DISPONIBILITÉ DE TERRAIN, LA COMMISSION INVERSERA LES RENCONTRES.

Le tirage, des 1/4 de finales de Coupes des Yvelines et du Comité, a eu lieu au siège du District, le jeudi 25 Janvier 2024.

Pour rappel, voici les dates des tours selon les catégories :

COUPE DES YVELINES

1/4 DE FINALE
SENIORS F A 11
Samedi 10 Février 2024

COUPE DES YVELINES

1/4 DE FINALE
U14
Samedi 10 Février 2024

COUPE DES YVELINES

1/4 DE FINALE
FUTSAL
Semaine du 12 Février 2024

COUPE DES YVELINES

1/4 DE FINALE
SENIORS
Dimanche 25 Février 2024

COUPE DU COMITÉ

1/4 DE FINALE
SENIORS
Dimanche 25 Février 2024

COUPE DES YVELINES

1/4 DE FINALE
CDM
Dimanche 25 Février 2024

COUPE DES YVELINES

1/4 DE FINALE
VETERANS
Dimanche 25 Février 2024

COUPE DU COMITÉ

1/4 DE FINALE
VETERANS
Dimanche 25 Février 2024

COUPE DES YVELINES

1/4 DE FINALE
U18
Dimanche 25 Février 2024

COUPE DES YVELINES

1/4 DE FINALE
U16
Dimanche 25 Février 2024

COUPE DES YVELINES

1/4 DE FINALE
CRITERIUM DU LUNDI SOIR
Lundi 26 Février 2024

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 01/02/2024

Présents :

MM. FERREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président),
MM. CORNUAULT Jean-Claude, DELESCHAUX Alain
HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, GUICHETEAU Didier

Excusés :

Mme TECHER Isabelle

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

Rappel important aux clubs et aux arbitres :

Article 17.6 du Règlement Sportif du DYF – Arbitrage en jeunes à 11 :

« La fonction d'arbitre-assistant peut, sauf en Départemental 1, être exercée par un joueur inscrit sur la feuille de match. Celui-ci peut être remplacé par un autre joueur participant au match et lui-même pourra participer alors à ce match.

Le changement d'arbitre-assistant ne peut se faire qu'à la mi-temps. »

ou

Possibilité offerte depuis la présente saison

« **A la moitié de chaque période, lors d'un arrêt naturel du jeu** »

Nota : comme indiqué ci-dessus cette possibilité n'est permise qu'en équipes de jeunes (sauf D1)

Les compétitions « Vétérans, CDM et Foot Loisir » ne sont pas concernées.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

U16

D1

25892982 du 28/01/2024 RAMBOUILLET YVELINES FC 21 /
VERSAILLES 78 FC 23

A la vérification des feuilles de match pour s'assurer de la non-participation d'un joueur suspendu (voir PV SR 1787)

La Commission relève que l'arbitre-assistant de VERSAILLES 78 FC 23, M. BENSALÉM Youssef, n'est pas licencié.

La Commission transmet à VERSAILLES 78 FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 08/02/2024 à 14h00.

U14

D2B

25895102 du 27/01/2024 CLAYES S/BOIS USM 21 / BAILLY NOISY
SFC 21

Réclamation des CLAYES S/BOIS USM 21 relative au changement d'arbitre-assistant en milieu de seconde période sans que ce soit à l'occasion d'un arrêt de jeu.

La Commission transmet à :

- M. le Délégué DYF

- M. l'Arbitre DYF

- M. Abdelli Axel éducateur de Bailly Noisy SFC

Pour faire part des conditions d'exercice de la fonction d'arbitre-assistant par le club de BAILLY NOISY SFC 21

Réponse attendue pour le 08/02/2024 à 14h00

D4B

26926605 du 27/01/2024 MAISONS LAFFITTE FC 21 / FONTENAY
LE FLEURY FC 21

Réclamation de MAISONS LAFFITTE FC 21, relative à la participation de 2 joueurs mutés hors période normale.

La Commission transmet à FONTENAY LE FLEURY FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 08/02/2024 à 14h00.

TOURNOIS/PLATEAUX

MAUREPAS AS :

Plateau U8/9 du 10 février 2024 : **homologué**

Tournoi U10/11 du 11 février 2024 : **homologué**

Tournoi U12/13 du 24/02/2024 : **homologué**

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Commission restreinte du 31 janvier 2024

Présents : Sébastien BETHUNE, Philippe DEBEAUPUIS, Thomas DELASSUS (Secrétaire de séance), Gael DELOIRIE, Sébastien D'ORIANO (UNAF78), Harris PILLEMONT, Jean-Pierre PLANQUE (Président de séance) et Lotfi ZARKA.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPELS

A la demande de certains clubs, nous vous rappelons quelques règles concernant l'arbitrage dans les compétitions de jeunes.

EXCLUSION TEMPORAIRE

L'exclusion temporaire, signifiée par un carton blanc, ne s'applique qu'aux compétitions DYF de jeunes à 11 dans les catégories U14, U16 et U18. **La durée de l'exclusion est 10 minutes pour les 3 catégories** concernées. L'exclusion temporaire ne peut être appliquée qu'une fois par joueur dans une rencontre.

Voir l'annexe 6 du règlement sportif DYF pour plus d'informations.

TEMPS ADDITIONNEL

L'arbitre peut prolonger chaque période pour compenser les arrêts de jeu (remplacements, blessures,...). Ceci s'applique dans toutes les catégories, y compris les catégories de jeunes. Contrairement à certaines idées reçues, ceci **s'applique donc aussi aux compétitions U14.**

ARBITRE ASSISTANT

Depuis la saison 2022-2023, il est **possible de changer d'arbitre assistant-joueur à la moitié de chaque période**, en plus du changement à la mi-temps sur les compétitions de jeunes.

Extrait de l'article 17.6 du règlement sportif DYF :

"En compétitions de jeunes :

- la fonction d'arbitre-assistant peut, sauf en Départemental 1, être exercée par un joueur du club ne participant pas au match à condition qu'il soit au moins de la catégorie d'âge correspondant au match
*- la fonction d'arbitre-assistant peut, sauf en Départemental 1, être exercée par un joueur inscrit sur la feuille de match. Celui-ci peut être remplacé par un autre joueur participant au match et lui-même pourra participer alors à ce match. **Le changement d'arbitre-assistant ne peut se faire qu'à la mi-temps ou à la moitié de chaque période, lors d'un arrêt naturel du jeu.***

✓ *chaque club est dans l'obligation, si nécessaire, d'utiliser pour assurer les fonctions d'arbitre-assistant, un de ses joueurs inscrits sur la feuille de match, dans les conditions précitées."*

COURRIERS REÇUS

-Courrier de **Monsieur Patrick LE BILLAN**, en date du 17 Janvier 2024, concernant son indisponibilité. Un justificatif est joint.
=> La Commission prend note.
Indispo jusqu'au 21/01

-Courrier de **Monsieur Léandre PAINDEPICE**, en date du 19 Janvier 2024, concernant ses intentions pour la saison 2024-2025.
=> La Commission prend note.

-Courrier de **Monsieur Mostefa AISSAOUI**, en date du 23 Janvier 2024, concernant la rencontre de Critérium du Lundi soir du 22/01, opposant Guyancourt ES à À L'Ancienne FC
=> La Commission prend note.

-Courrier de **Monsieur José DE LIMA**, en date du 26 Janvier 2024, concernant son indisponibilité. Un justificatif est joint.
=> La Commission prend note.

-Courrier de **Monsieur Elio RICOTTA**, en date du 27 Janvier 2024, concernant ses indisponibilités.
=> La Commission prend note.

-Courrier de **Madame Celia FERNANDEZ**, en date du 27 Janvier 2024, concernant le report de l'examen pratique.
=> La Commission prend note. Elle lui confirme qu'un mail a bien été envoyé le jeudi 25 janvier à 10H50 l'informant du report. La Commission ne peut être incriminée puisque l'intéressé a pris connaissance de celui-ci le samedi 27 Janvier à 13H06.

-Courrier de **Monsieur GOMES PEDRO Luis**, Président du MLFC, en date du 28 Janvier 2024, concernant le bon déroulement de la rencontre de U18 D3 opposant Maisons-Laffitte FC à Montesson US.
=> La Commission prend note. Elle remercie le club pour cette information. L'information sera transmise à l'intéressé.

-Courrier de **Monsieur Gabriel MORLAIX**, en date du 29 Janvier 2024, concernant son indisponibilité.
=> La Commission prend note. Un malus pour déconvocation tardive lui sera administré.

-Courrier de **Monsieur Eric KANDEL**, officiel du district 92 en date du 30 Janvier 2024, concernant son souhait d'intégrer les effectifs Yvelinois.
=> La Commission prend note. Celui-ci sera invité à se présenter auprès de la Commission dès que possible.

-Courrier de **Monsieur Karim EL HIMAR**, en date du 29 Janvier 2024, concernant son absence du 28/01. Un justificatif médical est joint.
=> La Commission prend note.

-Courrier de **Monsieur Riyad VANHOUTTE**, en date du 29 Janvier 2024, concernant ses desideratas de désignation.
=> La Commission prend note.

-Courrier de **Monsieur Yazen ALIANE**, en date du 30 Janvier 2024, concernant son souhait d'intégration de la FAR.
=> La Commission prend note.

GESTION DE L'EFFECTIF

-Situation de **Monsieur Faycal MERZOUGUI** (9602948109 – Marly le Roi US) qui souhaite prendre une année sabbatique pour raisons personnelles au titre de la saison 2023-2024.
La Commission émet un avis favorable à sa demande de congé sabbatique. Cependant, celui-ci sera rétrogradé en catégorie D4A à la fin de la saison en cours.

DÉCISIONS DE LA CDA

Les arbitres en infraction avec le Règlement intérieur de la CDA, seront notifiés par mail de leur infraction, de son motif ainsi que la perte de point associée, comptabilisée dans la note managériale.
Le document servant de référence, est le document intitulé « infraction arbitres – PV N°7 », qui est transmis au service administration du District pour traitement.

AUDITIONS

La Commission, après audition de l'officiel , concernant son absence sur la rencontre de U14 D2 opposant Région Houdanaise à Cellois CS ;

*-Considérant les raisons évoquées par l'officiel ;
-Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaire à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;*

Par ces motifs et après délibération :
La Commission décide de rappeler l'officiel aux devoirs de sa charge.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation

La Commission, après audition de l'officiel , concernant ses absences sur la rencontre du 07/01/24 de Coupe des Yvelines U18 opposant Voisins FC à Versailles 78 FC et sur la rencontre de Futsal du 11/01/24 opposant Rosny S/ Seine à Montesson US ;

*-Considérant les raisons évoquées par l'officiel ;
-Considérant le manque d'implication de l'officiel ;
-Considérant que l'arbitre n'a pas informé la Commission de ses absences ;
-Considérant que l'arbitre est en récidive ;
-Considérant-Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaire à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;*

Par ces motifs et après délibération :
La Commission décide d'infliger deux mois de non désignation à l'officiel à compter du 12 Février 2024. De ce fait, celui-ci ne sera pas désignable jusqu'au vendredi 12 Avril 2024.
Cette décision s'accompagne du malus automatique de 20 points par absence sur rencontre. Il comptabilisera donc 40 points de malus.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation

La Commission, regrette l'absence non excusée de l'officielle, concernant ses intentions pour la saison en cours ;
-Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaire à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;

Par ces motifs et après délibération :
La Commission décide de ne plus désigner l'officielle jusqu'à sa comparution devant la Commission.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation

La Commission, après audition de l'officiel (par audioconférence), du joueur de Guerville/Arnouville **Monsieur Allan MAHLER**, concernant l'attitude supposée de l'officiel sur la rencontre de Vétérans D1 du 3/12/23 opposant Région Houdanaise à Guerville Arnouville ;

*-Considérant le rapport de l'officiel ;
-Considérant les explications des deux personnes ;
-Considérant le passif certain entre ces deux individus ;
-Considérant les deux versions contradictoires ;
-Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaire à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;*

Par ces motifs et après délibération :
La Commission n'est pas en mesure de donner suite à cette affaire, les versions relatées étant contradictoires.

Elle rappelle l'officiel aux devoirs de sa charge.
La Commission invite également Monsieur Allan MAHLER à réfléchir à son comportement vis-à-vis du corps arbitral, représentant du District des Yvelines sur les rencontres.
Enfin, la Commission décide de ne plus désigner l'officiel sur les rencontres du club de Guerville Arnouville.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 5 février 2024

Présents : MM. , PEDRO GOMES VIMONT (Président). BOKOBZA, PATRIGEON, INACIO, PILLEMONT, LOUVEL. Mme JONNAIS
Excusés HOUANT J., HOUANT P., JAMIN, , COLOMBO, GABIER

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

DOSSIER TRANSMIS U12-U13 ESPOIRS

U12 Poule B du 09/12/23

27553667 : RAMBOUILLET FC / LE PECQ US

Pris note de la décision de la Commission d'Appel Départemental, disant match à jouer.

La Commission dit match à jouer le 24/02 à 16h00.

AUDITION

LIMAY ALJ

La Commission remercie le Président du club de sa venue et de ses échanges avec la Commission.

Elle attend le retour du club sur les problématiques évoquées.

PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

Tous les plateaux de la phase 3 sont disponibles. [Cliquez ici.](#)

Les inscriptions pour la phase 4 est en cours et le restera jusqu'au mercredi 7 février.

La Commission maintient sa décision de ne pas intégrer les clubs retardataires sur les plateaux de la 3ème phase. En effet, l'intégration systématique des clubs retardataires jusqu'à présent a causé de nombreux retards de diffusion des plateaux, et elle ne souhaite pas impacter les clubs ayant régulièrement inscrits leurs équipes.

Elle publie simplement les clubs concernés pour que ces derniers s'organisent entre eux s'ils souhaitent planifier des plateaux entre eux.

✓ HOUILLES SO : 2 équipes

PLATEAUX U9

Tous les plateaux de la phase 3 sont disponibles. [Cliquez ici.](#)

Les inscriptions pour la phase 4 est en cours et le restera jusqu'au mercredi 7 février.

La Commission maintient sa décision de ne pas intégrer les clubs retardataires sur les plateaux de la 3ème phase. En effet, l'intégration systématique des clubs retardataires jusqu'à présent a causé de nombreux retards de diffusion des plateaux, et elle ne souhaite pas impacter les clubs ayant régulièrement inscrits leurs équipes.

Elle publie simplement les clubs concernés pour que ces derniers s'organisent entre eux s'ils souhaitent planifier des plateaux entre eux.

✓ CARRIERES GRE AS : 4 équipes

✓ HOUILLES SO : 4 équipes

✓ VAUXOISE ES : 3 équipes

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont consultables sur le site internet ou dans vos Footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici.](#)

Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.

BAILLY NOISY SFC / HOUILLES AC / TRAPPES ES

Les clubs nous informent que le plateau Espoirs reporté au samedi 3 février n'a pas pu se faire, faute de terrain disponible. Il demande la possibilité de le jouer le 9 mars, à condition de ne pas avoir de plateaux U7 en concurrence.

Accord de la Commission.

MESNIL ST DENIS AS / VELIZY ASC / VERNEUIL ENTENTE

Les clubs nous informent que le plateau Espoirs reporté au samedi 3 février n'a pas pu se faire. Le MESNIL ST DENIS AS demande la possibilité de le jouer le 9 mars, à condition de ne pas avoir de plateaux U7 en concurrence.

Accord de la Commission.

CARRIERES GRE AS

Le club nous informe ne pouvoir accueillir ce plateau en raison de la fermeture du complexe pendant les vacances.

La Commission demande à VILLENES ORG FC & CARRIERES S/ S US si l'un d'eux peut accueillir ce plateau.

CRITERIUMS U12-U13 U12/U13 DPTAUX

Par année U12 poule D du 27/01/24

27554457 : CARRIERES GRE 3 / CARRIERES S-S US 2

Courrier du responsable d'équipe évoquant plusieurs dysfonctionnements sur l'organisation de la rencontre.

La Commission reste dans l'attente des explications au club de CARRIERES GRE AS pour le lundi 12 février 12h00 au plus tard.

U12-U13 ESPOIRS

RAMBOUILLET FC

Suite à la demande précédente du club de changer son éducateur référent en U12, le club nous fournit un nouveau nom.

Après vérifications, la Commission valide ce changement.

MAGNY 78 FC

Le club ne comprend pas comment le nom de son éducateur n'est pas apparu sur la FMI, alors qu'il était bien présent sur la rencontre.

La Commission prend note et convoque le référent d'équipe U13, le lundi 12 février prochain à 18h30.

U12 poule C du 10/02/24

27553682 : PSG FC 21 / NEAUPHLE PONT. RC 21

Demande du club du PARIS SAINT GERMAIN FC pour jouer cette rencontre le 7 février à 18h00 à NEAUPHLE

En attente de l'accord écrit de NEAUPHLE PONT. RC 78.

ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAUX U8-U9 ESPOIRS

Amende : 20€ par équipe

Annexe 2 RS DYF

Plateaux du 27/01/24

LIMAY ALJ : 2 équipes

GUYANCOURT ES : 1 équipe

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES U9 CLASSIQUES

Amende après 2 rappels : 20€

Annexe 2 RS DYF

Plateaux du 13/01/24

92411305 ETANG ST NOM (ANDRESY/ MEZIERE/ ISSOU)
92411306 VERSAILLES JU (GAMBAS / VILLEPREUX / BREVAL)
92411312 RACING CONFLANS (CROISSY/ LOUVECIENNES)
92411329 ST ARNOULT (RAMBOUILLET / ESSARTS LE ROI)

1er rappel

Plateaux du 27/01/24

92412702 PSG (ANDRESY, EPONE, MAULOISE, MESNIL LE ROI)
92412705 ISSOU (HOUDAN , BREVAL)
92412708 ANDRESY (MAISONS LAFFITTE, ETANG ST NOM)
92412711 CROISSY (RC CONFLANS, BOUGIVAL)
9241215 LIMAY (RC CONFLANS, BOUGIVAL)
92412719 GUYANCOURT (ELANCOURT, FONTENAY)
9212720 VOISINS (LOUVECIENNES, YVELINES)
92412723 RAMBOUILLET (ST ARNOULT, HOUDAN)
92412724 MONTESSON (BOUGIVAL, CHATOU)
92412730 VALLÉE (VERSAILLES, VELIZY)
924 12728 TRIEL (VILLENES ORGEVAL, HOUILLES 2)

U8-U9 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€

Annexe 2 RS DYF

Plateaux du 13/01/24

Fiche récapitulative

LIMAY ALJ

Fiche équipe

LIMAY ALJ

MAURECOURT FC

1er rappel

Rencontres du 27/01/24

Fiche récapitulative

VILLENES ORGEVAL FC

HOUILLES AC

Fiche équipe

GUYANCOURT ES

LIMAY AML

MESNILS ST DENIS ASL

SARTROUVILLE ESP

VILLENES ORGEVAL FC

TRAPPES ES

HOUILLES AC

ELANCOURT OSC

CARRIÈRES SUR SEINE US

CARRIÈRES GRESILLONS AS

MONTESSEON US

CONFLANS FC

FEUILLES MATCHES MANQUANTES

U10-U11 DPTAL

ERRATUM YF 1786 : Annulation Amende

27553337 FCFF 3 - PLAISIROIS F.O. 4

Amende après 2 rappels : 51,50€

Annexe 2 RS DYF

Rencontres du 13/01/24

27552637 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 - PORCHEVILLE FC 1

27552692 BOUAFLE /FLINS ENT. 2 - PORCHEVILLE FC 2

1er rappel

Rencontres du 27/01/24

27541217 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 - MUREAUX O.F.C. LES 2

27551104 CARRIERES S/SEINE US 2 - CARRIERES GRE 3

27552637 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 - PORCHEVILLE FC 1

27552692 BOUAFLE /FLINS ENT. 2 - PORCHEVILLE FC 2

27553082 MANTOIS 78 FC 4 - MUREAUX O.F.C. LES 3

27553157 MANTOIS 78 FC 5 - MUREAUX O.F.C. LES 4

27553323 LOUVECIENNES A.S. 1 - CHATOU AS 3

27553324 CARRIERES S/SEINE US 3 - CHAMBOURCY ASM 2

27553351 FCFF 3 - ST CYR AFC 3

27551540 ST GERMAIN EN LAYE 22 - CARRIERES GRE 23

27551588 CROISSY U.S. 22 - MARLY LE ROI U.S. 22

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

1er rappel

Rencontres du 27/01/24

27538775 MARLY LE ROI U.S. 21 - MANTOIS 78 FC 21

U12-U13 DPTAL

Amende après 2 rappels : 51,50€

Annexe 2 RS DYF

Rencontres du 13/01/24

27554620 CROISSY U.S. 21 - VSCI 21

27554730 ELANCOURT O.S.C. 22 - CARRIERES S/SEINE US 22

27555663 ABLIS SUD 78 1 - COIGNIERES F.C. 1

27555703 ABLIS SUD 78 2 - COIGNIERES F.C. 2

27555973 MAGNY 78 F.C. 2 - VERSAILLES 78 FC 3

27554364 CROISSY U.S. 1 - VSCI 1

1er rappel

Rencontres du 27/01/24

27551578 CLAYES SS/BOIS U.S.M 22 - CROISSY U.S. 22

27541208 LIMAY ALJ 2 - BEYNES F.C. 1

27541211 ISSOU AS 1 - LFCM 1

27551048 AUBERGENVILLE F.C 2 - MAISONS-LAFFITTE F.C 2

27551094 CARRIERES S/SEINE US 2 - CHATOU AS 2

27551097 ST GERMAIN EN LAYE 2 - ELANCOURT O.S.C. 3

27552628 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 - FONTENAY ST PERE AS 1

27552683 BOUAFLE /FLINS ENT. 2 - FONTENAY ST PERE AS 2

27552818 AUTEUILLOIS A.S. 2 - BOIS D'ARCY A.S. 2

27553076 MANTOIS 78 FC 4 - ROSNY S/SEINE C.S.M. 2

27553151 MANTOIS 78 FC 5 - ROSNY S/SEINE C.S.M. 3

27551323 LIMAY ALJ 22 - BEYNES F.C. 21

27551326 ISSOU AS 21 - LFCM 21

27551415 VALLEE 78 F.C. 21 - MAUREPAS AS 21

27551416 TRAPPES ES 22 - MAGNY 78 F.C. 21

27551458 AUBERGENVILLE F.C 22 - MAISONS-LAFFITTE F.C 22

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

1er rappel

Rencontres du 27/01/24

27553607 MARLY LE ROI U.S. 21 - LIMAY ALJ 21

27554243 VILLENES ORGEVAL 1 - LIMAY ALJ 1

27553557 SARTROUVILLE ES 1 - FOURQUEUX A.S. 1

FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Amende après 2 rappels au site d'accueil : 20€ (annexe 2 RS DYF)

-1 pt aux 2 équipes

Rencontres du 13/01/24

U10

AUBERGENVILLE F.C 21 - CARRIERES GRESILLONS 21

EPONE/CLAYES S/BOIS (pas de pénalité aux CLAYES)

CROISSY/LIMAY

U11

EPONE/CONFLANS (pas de pénalité à CONFLANS FC)

CROISSY/ST GERMAIN

1er rappel

Rencontres du 27/01/24

U10

VILLENES ORGEVAL 21 /ES GUYANCOURT F 21

MONTESSEON US 21 / TRAPPES ES 21

CHATOU AS 21 /CONFLANS FC 21

MUREAUX OFC 21 /FCFF AS 21

HOUDANAISE REGION FC 21 /ST GERMAIN EN LAYE 21

U11

HOUDANAISE REGION FC / LIMAY ALJ

MONTESSEON US /CLAYES SS/BOIS USM

NEAUPHLE PONT /BAILLY NOISY SFC

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Amende après 2 rappels au site d'accueil : 20€ (annexe 2 RS DYF)

-1 pt aux 2 équipes

Rencontres du 13/01/24

U12

RAMBOUILLET VOISINS (pas de pénalité à VOISINS FC)

FCFF CONFLANS

U13

BREVAL ELANCOURT (pas de pénalité à ELANCOURT OSC)

LE PECQ ACHERES

1er rappel

Rencontres du 27/01/24

U12

CARRIÈRES S/SEINE-POISSY FC (13/01)

MARLY LE ROI US- MONTIGNY LE BX AS

LE PECQ US-MONTESSEON US

CARRIÈRES GRÉSILLONS-VERNEUIL S/SEINE

LE PECQ US-MONTESSEON US

U13

VILLENES ORGEVAL LIMAY AJ

POISSY FC MESNIL ST DENIS ASL

CARRIERES GRESILLONS VERNEUIL S/ SEINE US

LE PECQ GUYANCOURT

ANOMALIE FEUILLE JONGLERIE

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

-1 pt aux 2 équipes

Rencontres du 27/01/24

U12

RAMBOUILLET YVELINES-VOISINS FC (13/01/

VILLENES ORGEVAL-MANTOIS 78 FC

U13

CARRIERES SUR SEINE US1 MONTESSEON US 1

FC RAMBOUILLET FC MANTOIS

VERSAILLES 78 FC 2 MONTIGNY LE BRETONNEUX

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 5 février 2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT (U6F / U9F)

Les inscriptions pour la phase 4 débutent le 8 février 2024.

FOOT A 5

Les inscriptions pour la phase 4 débutent le 8 février 2024.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rencontre du 13/01/2024

amende et match perdu aux deux clubs

U13 F

POULE D

27362260 Plaisirois F.O. 1 - Trappes Es 2

MATCHES REMIS

A JOUER LE 08/02/2024

SENIORS F

Poule A

27132431 VALLEE 78 FC - VOISINS FC 2
27132429 PLAISIROIS FO - ELANCOURT OSC 2

A JOUER LE 10/02/2024

SENIORS F

Poule A

27132396 BEYNES FC - VALLEE 78 FC
27132408 PERRY FOOT ES 1 - GARGENVILLE STADE 1
27132407 ST ARNOULT FC 78 - ELANCOURT OSC 2

Poule B

27132652 ANDRESY FC - VIROFLAY USM
27132653 GUYANCOURT ES - MAGNY 78 FC
27132654 SARTROUVILLE ES - CONFLANS FC

Les rencontres U18F et U15F de la journée du 20 janvier 2024 sont à jouer le 10 février 2024.

COUPE DES YVELINES FUTSAL ATTENTION MODIFICATIONS U13F

Samedi 10 février 2024

PLATEAU DE MANTES LA JOLIE

Gymnase Camus et Lucan
Avenue Albert Camus, 78200 Mantes la Jolie
RESPONSABLE : Jean-François DUPONT
Tél: 06 95 10 08 58

Accueil des équipes 8H15

MANTOIS 78 FC
SARTROUVILLE ES
PARIS SG FC
MARLY-ETANG
FONTENAY LE FLEURY FC
ELANCOURT OSC
PORTES IDF FCF

HORAIRE DU PLATEAU : DE 9H00 A 12H15

Les équipes ci-dessous seront affectées à un plateau à une date ultérieure :

BAILLY NOISY SFC
GUYANCOURT ES
MONTESSON US
POISSY FC
ROSNY S/SEINE CSM
VERNEUIL US

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreinte du 22/01/2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FUTSAL JEUNES COUPE DES YVELINES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre. Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires et seul le gardien peut porter un collant.**

Les clubs ayant 2 équipes :

- 1) prévoir des maillots de couleurs différentes.
- 2) les joueurs ne peuvent pas changer d'équipe en cours de plateau

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

PLATEAU QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U16

Dimanche 18 Février 2024

PLATEAU DE ECQUEVILLY

Gymnase des Motelles
21 Ave des Motelles
78920 ECQUEVILLY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT

Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 13H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE UNIQUE
CARRIERES US 1
CARRIERES US 2
LIMAY ALJ 1
LIMAY ALJ 2
LFC MAGNANVILLE
VERNEUIL US

U14

Samedi 16 Mars 2024

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ELANCOURT OSC 1
ST GERMAIN FC 2
FONTENAY FC 1
MONTIGNY Le Bx 2
AUBERGENVILLE FC

POULE B

ELANCOURT OSC 2
ST GERMAIN FC 1
FONTENAY FC 2
MONTIGNY Le Bx 1
CARRIERES S/SEINE US

Dimanche 17 Mars 2024

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

LIMAY ALJ 1
GUYANCOURT ES 2
MAGNY 78 FC 1
VIROFLAY USM 2
LFC MAGNANVILLE

POULE B

LIMAY ALJ 2
GUYANCOURT ES 1
MAGNY 78 FC 2
VIROFLAY USM 1
VERNEUIL US

U13

Samedi 17 Février 2024

PLATEAU DE ECQUEVILLY

Gymnase des Motelles
21 Ave des Motelles
78920 ECQUEVILLY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 13H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

BAILLY NOISY 1
GUYANCOURT ES 2
ST GERMAIN FC 1
LES MUREAUX OFC

POULE B

BAILLY NOISY 2
GUYANCOURT ES 1
ST GERMAIN FC 2
ST CYR AFC

Dimanche 25 Février 2024

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ELANCOURT OSC 1
FONTENAY FC 2
FOURQUEUX 1
BUC
ATFC

POULE B

ELANCOURT OSC 2
FONTENAY FC 1
FOURQUEUX 2
VELIZY ASC
MAGNY 78 FC

U12

Dimanche 11 Février 2024

PLATEAU DES CLAYES

Gymnase Guimier
14 Rue Pablo Neruda
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

BAILLY NOISY 1
GUYANCOURT ES 2
FONTENAY FC 1
MAGNY 78 FC 2
MESNIL ST DENIS ASL

POULE B

BAILLY NOISY 2
GUYANCOURT ES 1
FONTENAY FC 2
MAGNY 78 FC 1
BUC

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ELANCOURT OSC 1
St GERMAIN FC 2
VELIZY ASC 1
MONTIGNY Le Bx
CARRIERES US

POULE B

ELANCOURT OSC 2
St GERMAIN FC 1
VELIZY ASC 2
St CYR AFC
MAUREPAS AS

PLATEAU I/2 FINALE

U16 Dimanche 10 Mars 2024

U14 Dimanche 7 Avril 2024

U13 Dimanche 14 Avril 2024

U12 Dimanche 21 Avril 2024

CRITERIUM UI2-UI3

Réunion le 31 Janvier 19h00 pour lancement de la phase 2

CRITERIUM À 8

U16

Poule A

27563360 NEAUPHLE PONT 21 / COIGNIERES FC 22
27563339 PORT MARLY CS 21 / FCFF 22

La commission demande aux clubs de se mettre d'accord sur une date de report y compris en semaine si cela arrange les clubs.

PHASE 2

Premiers matchs de cette phase le weekend des 2 & 3 Mars

Récapitulatif des inscriptions phase 2

	U14	U16
FONTENAY LE FLEURY	1	1
BREVAL LONGNES	1	
MONTFORT / U.S.Y	1	
CROISSY US		1
CLAIREFONTAINE		1
GUERVILLE ARN. AS.		1
HOUDANNAISE	1	
INTERFOOT 78		1
MAULOISE		1
MEZIERES	1	
TRAPPES	1	1

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 05/02/2024

EXTRAIT DU PV DE LIGUE

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

GUYANCOURT – STADE MAURICE BAQUET 1 – NNI 782970101

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 07/11/2023, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que du document transmis :

- Rapport de visite de la C.D.T.I.S. en date du 25/01/2024

Elle constate :

- La mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m)

- La protection des plaques en acier dans la zone de sécurité par une couche de gazon synthétique

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 08/07/2028

ST GERMAIN EN LAYE – STADE GEORGES LEFEVRE N°4 – NNI 785510104

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de l'Arrêté d'Ouverture au Public et confirme le classement en niveau T5 SYN jusqu'au 15/09/2033.

COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE CONFIGURATION REGLEMENTAIRE

Réunion du jeudi 25 janvier 2024

Présents :

M. Guy BEAUBIAT : Président,
MM. Alain ARCIZET, Gérard DACHEUX (Éducateur), Pierre DEBIANCHI, Gaël DELOIRIE (CDA), Ali SAHALI (Éducateur CD),

Les décisions de la Commission d'Appel en configuration réglementaire sont, sauf lorsqu'elles sont rendues en dernier ressort, susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

SÉNIORS FÉMININES

D1F du 18/11/2023

27139761 RAMBOUILLET YVELINES FC / ELANCOURT OSC

APPEL de ELANCOURT OSC d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 12/12/2023. Ayant donné perdu par pénalité les matches :

*D1 27139761 du 18/11/2023 RAMBOUILLET YVELINES FC / ELANCOURT OSC

*D1 27139751 du 25/11/2023 VERSAILLES 78 FC / ELANCOURT OSC

*D1 27139762 du 02/12/2023 ELANCOURT OSC / ROSNY S/SEINE CSM

La Commission,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme

Statuant en appel constate que la procédure est respectée.

Les personnes non membres n'ayant pris part, ni à la délibération, ni à la décision

AUDITION DES PERSONNES CONVOQUÉES.

ELANCOURT OSC :

M. TEMBELY Ahmed lic. n°2543430147 : animateur

M. ALEXIS Frédéric lic. n 2543430147 : éducateur

SUR LE DOSSIER :

Mme CHOUAKI Inès lic n° 2547471672 joueuse de ELANCOURT OSC, suite au match de Coupe de France, ELANCOURT O.S.C. / SEVRES F.C. 92 du 16/09/2023 a été suspendue 4 matches fermes à partir du 17/09/2023 par la Commission Régionale de Discipline, lors de sa séance du 16/09/2023 pour acte de brutalité.

Le club d'ELANCOURT OSC a, alors, contesté auprès de la Ligue, arguant que ce n'était pas la bonne personne qui avait été exclue mais Mme CHOUAKI Shanez, qui avait été expulsée et non la joueuse n°8

d'ELANCOURT O.S.C., CHOUAKI Ines, comme indiquée sur la F.M.I.
Lors de sa séance du 13/12/2023, la Commission Régionale de Discipline a confirmé que la joueuse CHOUAKI Inès était bien l'auteure de l'acte de brutalité.

Le club d'ELANCOURT OSC a interjeté appel de la décision auprès de la Commission Régionale d'Appel.

Lors de sa réunion du 19/01/2024, la Commission Régionale d'Appel a décidé :

Concernant Mme CHOUAKI Inès lic. n° 2547471672 : procède au retrait de la décision de la CRD du 20/09/2023 en ce qu'elle a infligé une suspension de quatre (4) matches fermes et inscrit un avertissement pour comportement antisportif au dossier

Concernant Mme CHOUAKI Shanez lic. n° 2547592197 : Inscrit une exclusion en lieu et place d'un avertissement et inflige une suspension de 4 matches fermes, à compter du 17/09/2023 pour acte de brutalité et dit que cette dernière sanction a été purgée

Par ces motifs la Commission jugeant en appel, rétablie l'équipe d'ELANCOURT OSC dans ses droits sportifs et annule toutes les sanctions financières concernant ce dossier

La Commission d'Appel transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions pour suite à donner.



La Commission Départementale P.E.F. a choisi de mettre en avant des Actions P.E.F. réalisées par des clubs du département durant la saison écoulée : 6 actions, dont 1 par thématique, ont été sélectionnées et vous seront présentées sur les journaux YF à paraître sur

RESUME DE L'ACTION

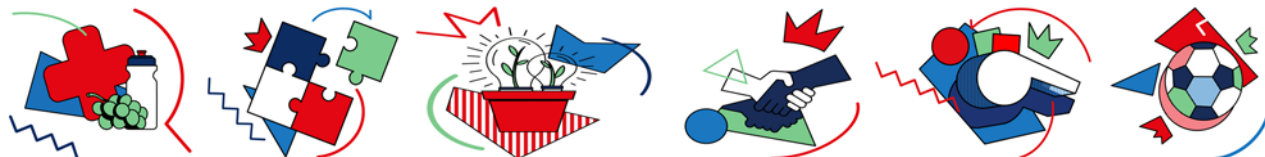
Pour les enfants de 8 à 13 ans, les éducateurs ont mis en place le jeu Time's Up où les enfants devaient faire deviner aux autres, des bonnes attitudes à avoir sur le terrain ou des situations de jeu. Cette action a beaucoup plu aux enfants, du fait qu'ils étaient par groupe et ont pu faire marcher leur imagination ou talent artistique pour faire deviner aux autres les choses à trouver. Le jeu s'est déroulé en 3 phases (un mime, un mot, un dessin).

FLASH ACTU P.E.F.

Actions du mois

CLUB : BOIS D'ARCY A.S.

THEMATIQUE(S)



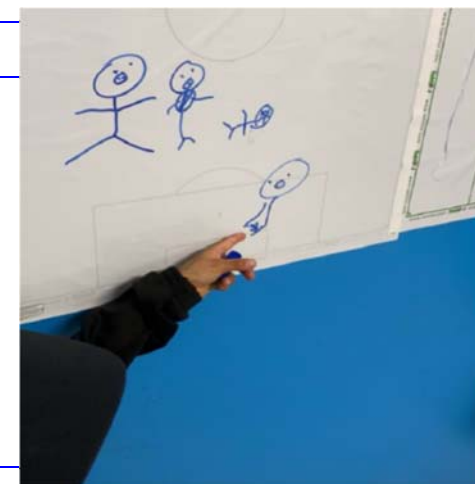
SANTÉ	ENGAGEMENT CITOYEN	ENVIRONNEMENT	FAIR-PLAY	REGLES DU JEU ET ARBITRAGE	CULTURE FOOT
			OUI		

CATEGORIE(S) CONCERNEE(S) MASCULIN & FEMININ

U6-U7	U8-U9	U10-U11	U12-13	U14-15	U16-U17	U18-U19
		X	X			

NOM DE L'ACTION : TIME'S UP DU FOOT

PHOTO DE L'ACTION



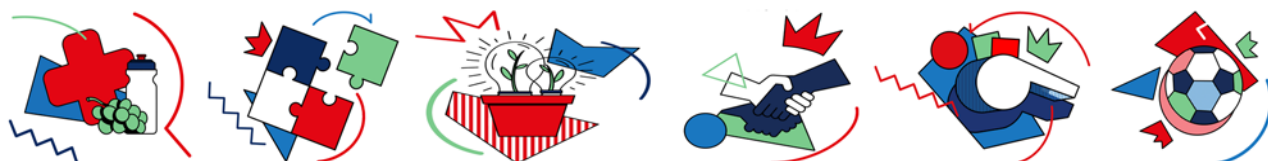
FLASH ACTU P.E.F.

Actions du mois

CLUB : A.S. DE FOURQUEUX



THEMATIQUE(S)



SANTÉ	ENGAGEMENT CITOYEN	ENVIRONNEMENT	FAIR-PLAY	REGLES DU JEU ET ARBITRAGE	CULTURE FOOT
			OUI		

CATEGORIE(S) CONCERNEE(S) MASCULIN & FEMININ

U6-U7	U8-U9	U10-U11	U12-13	U14-15	U16-U17	U18-U19
				X	X	X

NOM DE L'ACTION : FEMININES A L'INTERNATIONAL

PHOTO DE L'ACTION



RESUME DE L'ACTION

Sensibilisation contre les différentes discriminations et le racisme. Les joueuses devaient revêtir le maillot de football représentant leur pays d'origine, afin de démontrer la diversité culturelle du groupe, et refléter le bien vivre ensemble. Elles ont ensuite réalisé un biathlon technique en groupe, la première étape débute avec une porte à 10 m, le but est de faire passer le ballon dedans sur une passe puis répondre à un questionnaire porté sur le thème du racisme. Deuxième étape, elles devaient faire preuve de précision en visant un plot à 10m, à tour de rôle, avant de répondre à 10 nouvelles questions. A la fin, on débriefe des réponses avec l'ensemble du groupe.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)

ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 20/(**06/02/2024**
(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)



CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts				
<i>D1</i>					<i>D3A</i>					<i>D4B</i>					<i>D5B</i>								
BAILLY NOISY SFC 1	22	24	3,7	6	ANDRESY F.C. 1	23	22	6,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	8	22	4,0	6	ANDRESY F.C. 2	10	16	0,0	6				
CHATOU AS 2	30	24	4,6	6	CARRIERES S/SEINE US 1	24	22	6,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	20	22	10,0	6	CONFLANS PORTUGAIS 1	14	16	0,0	6				
CHESNAY 78 F.C. LE 1	19	24	3,7	6	CHANTELOUP LES V. US 2	16	22	3,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	23	22	8,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 2	14	16	0,0	6				
CONFLANS F.C. 2	16	24	4,6	6	EPONE USBS 2	16	22	7,0	6	CHATOU AS 3	16	22	5,0	6	GARGENVILLE STADE 2	15	16	2,8	6				
HARDRICOURT US 2	16	24	3,7	6	HOUILLES A.C. 3	15	22	2,0	6	CONFLANS F.C. 3	18	21	2,1	6	JUZIERS F.C. 1	7	16	0,0	6				
HOUILLES S.O. 1	34	24	3,7	6	MAURECOURT F.C. 1	16	22	5,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	12	22	6,0	6	MAULE/MEZIERES U.S. 3	6	16	0,0	6				
MANTOIS 78 FC 3	15	24	3,7	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	6	22	1,0	6	HOUILLES S.O. 2	7	22	2,0	6	MAURECOURT F.C. 2	7	16	4,1	6				
MARLY LE ROI U.S. 1	24	24	6,4	6	SARTROUVILLE E.S. 2	15	22	5,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 1	9	22	5,0	6	TRIEL AC 2	6	16	0,0	6				
MAUREPAS AS 1	13	24	3,7	6	VAUXOISE ES 1	13	22	3,0	6	MONTESSON U.S. 2	17	22	5,0	6	VAUXOISE ES 2	4	16	0,0	6				
MUREAUX O.F.C. LES 2	15	24	1,8	6	VERNEUIL S/SEINE US 1	10	22	3,0	6	PECQ US LE 2	13	21	1,0	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	16	16	0,0	6				
POISSY FC 1	25	24	4,6	6	VILLENES ORGEVAL 1	8	22	0,0	6	TRIEL AC 1	14	22	1,0	6	VERNOUILLET FC 1	0	16	0,0	6				
RAMBOUILLET YVELINES 1	18	24	0,9	6	VINSKY FC 1	8	22	3,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	25	22	10,0	6									
VOISINS FC 1	15	24	1,8	6																			
<i>D2A</i>					<i>D3B</i>					<i>D4C</i>					<i>D5C</i>								
AUBERGENVILLE F.C 1	27	22	5,0	6	CELLOIS CS 1	9	23	1,0	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	14	20	4,4	6	BAILLY NOISY SFC 3	24	20	0,0	6				
BUCHELOISE A.S. 1	12	22	6,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 2	20	24	5,5	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	11	20	2,2	6	CARRIERES S/SEINE US 2	16	20	0,0	6				
CARRIERES GRESILLONS 1	18	22	4,0	6	COIGNIERES F.C. 1	18	24	2,8	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	20	20	7,7	6	CELLOIS CS 2	4	20	0,0	6				
ELANCOURT O.S.C. 1	21	22	4,0	6	ELANCOURT O.S.C. 2	24	24	2,8	6	CROISSY U.S 1	12	20	7,7	6	CHAMBOURCY ASM 2	11	20	0,0	6				
MARLY LE ROI U.S. 2	16	22	3,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	14	24	3,7	6	ELANCOURT O.S.C. 3	1	20	0,0	6	ETANG ST NOMES 1	4	20	0,0	6				
MAULOISE U.S. 1	17	22	5,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 1	6	24	1,8	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	21	20	2,2	6	FONTENAY LE FLEURY 2	9	20	0,0	6				
MONTESSON U.S. 1	21	22	3,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	16	24	3,7	6	HOUDANAISE REGION FC 2	12	20	4,4	6	FOURQUEUX FOOT OMS 1	4	20	0,0	6				
MONTIGNY LE BX AS 1	14	22	2,0	6	MAUREPAS AS 2	19	24	2,8	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	10	20	0,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	1	20	0,0	6				
PLAISIROIS F.O. 1	20	22	4,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	18	24	3,7	6	MONTIGNY LE BX AS 2	8	20	3,3	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	8	20	0,0	6				
ST GERMAIN EN LAYE 1	19	22	2,0	6	POISSY FC 2	13	23	1,0	6	ST ARNOULT FC 78 1	14	20	1,1	6	PORT MARLY C.S. 1	6	20	0,0	6				
VALLEE 78 F.C. 1	22	22	8,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	10	24	0,9	6	VALLEE 78 F.C. 2	12	20	7,7	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	6	20	0,0	6				
VERSAILLES 78 FC 3	10	22	4,0	6	VELIZY ASC 1	20	24	0,0	6	VELIZY ASC 2	4	20	1,1	6	VIROFLAY U.S.M. 1	11	20	0,0	6				
					VOISINS F.C. 2	9	24	1,8	6														
<i>D2B</i>					<i>D4A</i>					<i>D5A</i>					<i>D5D</i>								
BOIS D'ARCY A.S. 1	19	22	4,0	6	ACHERES C.S. 1	20	22	10,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	7	16	0,0	6	BOIS D'ARCY A.S. 3	1	15	0,0	6				
CHAMBOURCY ASM 1	14	22	4,0	6	AUBERGENVILLE F.C 2	12	21	4,2	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	15	0,0	6	COIGNIERES F.C. 2	1	15	0,0	6				
CHANTELOUP LES V. US 1	16	22	3,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 1	19	22	2,0	6	GUITRANCOURT ASF 1	7	15	1,5	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	4	16	0,0	6				
EPONE USBS 1	26	22	4,0	6	BUCHELOISE A.S. 2	17	22	3,0	6	INTERFOOT 78 1	17	16	0,0	6	GUYANCOURT ES 2	1	16	0,0	6				
GARGENVILLE STADE 1	11	22	4,0	6	FEUCHEROLLES USA 1	18	21	0,0	6	LIMAY ALJ 2	4	16	0,0	6	HOUDANAISE REGION FC 3	0	16	0,0	6				
GUYANCOURT ES 1	9	22	4,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	9	22	2,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	4	16	0,0	6	MAGNY 78 F.C. 1	0	16	0,0	6				
HOUDANAISE REGION FC 1	15	22	4,0	6	INTERFOOT 78 1	11	22	1,0	6	PORCHEVILLE FC 1	20	16	0,0	6	ST CYR AFC 1	6	16	0,0	6				
LIMAY ALJ 1	9	22	3,0	6	MAGNANVILLE LIONS 1	22	22	4,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	4	16	1,4	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	9	16	0,0	6				
MUREAUX O.F.C. LES 3	12	22	1,0	6	MANTES U.S.C. 1	19	22	3,0	6	VINSKY FC 2	4	15	5,9	6	VOISINS F.C. 3	0	15	0,0	6				
NEAUPHLE-PONT. 2	8	22	3,0	6	MEZIERES/MAULE 2	20	22	3,0	6														
PECQ US LE 1	14	22	3,0	6	POISSY FC 3	23	22	7,0	6														
TRAPPES E.S. 2	22	22	1,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	11	22	4,0	6														

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issue du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours